



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Réunion plénière du mercredi 2 mars 2016

Sommaire

- Introduction
- Présentation du projet tramway
- Actions du groupe de travail « numérique et handicap »
- Présentation du groupe de travail « tourisme et commerce »
- Actions du groupe de travail « logements »
- Actions de la cellule handicap « bâtiments communaux »
- Actions de la cellule handicap « voirie - espace public »

- Introduction

La loi « handicap » du 11 février 2005

Les grands principes d'accessibilité

- Prise en compte de tous les types de handicaps: sensoriel, moteur ou cognitif, vieillissement,...
- Principe de la continuité de la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie et espace public, transports)

La commission communale pour l'accessibilité

- Obligatoire pour les communes > 5 000 hab.
- Mise en place à Caen depuis mars 2007.
- Présidée par le maire, composée de:
 - Représentants de la commune (élus et personnalités qualifiées).
 - Associations d'usagers.
 - Associations représentant les personnes handicapées
 - Associations ou organismes représentant les personnes âgées
 - Représentants des acteurs économiques

La commission communale pour l'accessibilité

- Se réunit une fois par an en réunion plénière.
- Comporte cinq groupes de travail :
 - espace public, piloté par la Direction de la voirie
 - patrimoine bâti, piloté par la Direction des bâtiments
 - logement, piloté par la Maison de l'Habitat
 - tourisme et commerce, piloté par la Mission Ville Handicap
 - numérique et handicap, piloté par la Mission Ville Handicap en lien avec le service innovation numérique et la Maison de la recherche et de l'imagination.

Le rôle de la commission communale pour l'accessibilité

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles dans le parc public et privé.
- Faire toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

- Etablir un rapport annuel présenté au conseil municipal puis envoyé au préfet.
- Mettre à jour, par voie électronique, une liste des établissements recevant du public (ERP) accessibles situés sur le territoire communal et de ceux qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).
- Etre destinataire des projets d'Ad'Ap et des documents de suivi.

- Présentation du projet tramway

- Actions du groupe de travail « numérique et handicap »

- Présidé par Patrick Jeannenez, il est piloté par la mission ville-handicap en lien avec le service innovation numérique et la Maison de la recherche et de l'imagination (MRI).
- Deux réunions : 9 décembre 2015 et 20 janvier 2016.
- Depuis décembre 2015, le site internet de la ville de Caen est équipé de la solution Head Pilot On line, qui le rend accessible aux personnes lourdement handicapées.

- Visite du Fab Lab, atelier de fabrication communautaire, situé au sein de la MRI (machines à commande numérique : découpe laser, fraiseuse, imprimantes 3D, etc).
- Recensement auprès des associations de personnes handicapées sur ce que pourrait apporter le numérique dans la vie pratique (besoins simples au quotidien).

Liste des propositions à adresser à la mission ville handicap jusqu'au 30 mars 2016.

- Présentation du groupe de travail « tourisme et commerce »

- Il est dédié à l'accessibilité des sites touristiques (démarche de labellisation tourisme et handicap engagée par la Ville) et des commerces.
- Il est piloté par la mission ville-handicap et présidé par Mme Catherine Pradal-Chazarenc, Mme Véronique Debelle et Mme Sophie Simonnet.
- N'a pas encore été réuni (à venir courant 2016).

- Actions de la cellule handicap « logements »
(Mission ville handicap - Service communal d'hygiène et santé, Maison de l'habitat)

1 – Rappel de l'obligation légale

« La Commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées »

(article 46 de la loi du 11 février 2005)

2 – Actions 2015

2.1 – Recensement du parc social

Au sein de chaque bailleur ayant du patrimoine sur la Ville de Caen, un référent « logement accessible » est identifié et est interrogé chaque année sur le nombre de logements accessibles dans son parc.

Au 31 décembre 2015, le nombre de logements accessibles recensé au sein du patrimoine des bailleurs sociaux à Caen, est de **3813** soit **27%** du parc social de la Ville (14048 logements données RPLS).

Même si l'obligation légale ne porte que sur le recensement des logements accessibles, certains bailleurs sociaux nous ont précisé qu'ils avaient au sein de leur parc des logements adaptés.

Ainsi, on comptabilise, au 31 décembre 2015, 161 logements sociaux adaptés sur le territoire de la Ville.

2.2 Recensement du parc privé

Les années précédentes, l'ensemble des acteurs du parc privé (agences immobilières, administrations des biens, syndicats de copropriété, notaires, associations de propriétaires et propriétaires indépendants) était sollicité afin de répondre à un questionnaire soit en version papier soit en ligne (envoi de plus de 140 courriers).

Cette action n'a pas été renouvelée depuis 2014 compte tenu de l'absence de réponses, et ce malgré des rendez-vous personnalisés avec les différents interlocuteurs.

Cependant, l'accès au recensement en ligne était toujours disponible via le site de la Maison de l'habitat.

L'analyse réalisée en 2013 par un stagiaire sur les permis de construire déposés après le 1^{er} janvier 2007, a recensé 1009 logements* accessibles dans le parc privé .

*ce nombre est à nuancer car il comprend les logements locatifs et les logements des propriétaires occupants. Les seuls logements loués ou à louer n'ont pas pu être comptabilisés.

- Actions de la cellule handicap
« bâtiments communaux »

1°- Bilan de l'activité de 2015

2°- Point sur les Ad'AP

3°- Les travaux prévus et débutés en 2016

1°- Bilan de l'activité 2015

Le budget alloué en 2015 était de **350 000 euros**

Les travaux réalisés ont été :

Pour les bâtiments scolaires et associatifs :

Robert Desnos : création de sanitaires PMR pour 25 000 euros.

Mise aux normes de l'ascenseur du groupe scolaire Reine Mathilde pour 7 400 euros.

Bâtiment CESAM : mise au normes de l'ascenseur pour 10 100 euros.

Maison des Associations : mise aux normes de l'ascenseur pour 5 600 euros.

Espace Malraux : mise aux normes de l'ascenseur pour 7 800 euros.

Pour le patrimoine culturel:

Musée des Beaux Arts : mise aux normes de l'ascenseur pour 17 800 euros.

Cargo : mise aux normes de l'ascenseur pour 4 400 euros.

Mise aux normes PMR d'un escalier au Mémorial pour 9 000 euros.

Pour les monuments historiques :

Mairie : mise aux normes de l'ascenseur de l'escalier A pour 2 200 euros.

Eglise Saint Gerbold : création d'une rampe PMR pour un total de 30 000 euros.

Eglise Saint Georges : travaux dans le cadre de la labellisation « Tourisme & handicap » pour 1 000 euros.

Logis des gouverneurs : travaux dans le cadre de la labellisation « Tourisme & handicap » pour 11 500 euros.

Etudes diverses :

Travaux de diagnostic de l'ensemble du patrimoine des ERP de la ville de Caen dans le cadre des Ad'AP pour 40 000 euros.

Soit une dépense globale de **171 800 euros.**

Pour résumer :

Budget alloué en 2015: 350 000 euros.

Crédits dépensés en 2015 : 172 000 euros.

Soit une utilisation des crédits de 49 %

- La réglementation sur les Ad'AP sortant au compte goutte, la Direction des Bâtiments a préféré ne pas investir dans des travaux lourds qui auraient pu être remis en cause en 2016.

- Les crédits non utilisés sont reportés en 2016.

2°- Point sur les Ad'AP

Les textes légiférant sur les Ad'AP :

- Décret du 5 novembre 2014 qui définit la notion d'Ad'AP.
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les nouvelles règles en matière d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées dans les bâtiments existants.
- Arrêté du 27 avril 2015 qui définit les critères d'octroi de 1 à 2 périodes supplémentaires.
- Loi du 6 août 2015 qui permet la prorogation du délai de dépôt.
- En attente, un texte sur le montant des pénalités et des sanctions et leurs domaines d'application.

Ce qui change principalement avec les Ad'AP

Des assouplissements notables:

Entrée secondaire : Dès lors qu'une entrée principale ne peut pas être rendue accessible selon les dispositions prévues à l'article 4, l'arrêté du 8 décembre 2014 prévoit la possibilité de prévoir l'accessibilité d'une entrée dissociée. Cette entrée est signalée et ouverte à tous en permanence pendant les heures d'ouverture.

La réglementation de 2005 exigeait une entrée unique.

Pourcentages de pentes : Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 6 % est aménagé afin de la franchir. Le texte prévoit en outre que les valeurs de pentes suivantes soient tolérées exceptionnellement :

- jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m;
- jusqu'à 12 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m.

La réglementation de 2005 prévoyait une pente de 5% maximum.

Largeur de passage : La largeur minimale du cheminement accessible est de 1,20 m libre de tout obstacle, sans préjudice des prescriptions prévues par le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Lorsqu'un rétrécissement ponctuel ne peut être évité, la largeur minimale du cheminement peut, sur une faible longueur, être comprise entre 0,90 m et 1,20 m de manière à permettre le passage d'une personne en fauteuil roulant.

La réglementation de 2005 prévoyait une largeur de 1,40m et exceptionnellement, 1,20m.

Banques d'accueil : Les banques d'accueil sont utilisables par une personne en position «debout» comme en position «assise» et permettent la communication visuelle de face, en évitant l'effet d'éblouissement ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel, entre les usagers et le personnel. Lorsque des usages tels que lire, écrire ou utiliser un clavier sont requis, une partie au moins de l'équipement présente les caractéristiques suivantes:

- une hauteur maximale de 0,80 m;
- un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant.

Portes d'accès: Les portes d'accès aux différents locaux peuvent désormais avoir une largeur minimum de 0,80 m.

La réglementation de 2005 imposait une largeur minimum de 0,90 m.

Elévateurs : Un appareil élévateur vertical peut être installé à la place d'un ascenseur, dans les cas suivants :

- l'établissement est situé dans une zone où un plan de prévention du risque inondation, tel que prévu par le code de l'environnement ou la topographie du terrain ne permet pas l'aménagement d'un cheminement accessible ou ne garantit pas l'accessibilité de l'entrée de l'établissement;
- à l'intérieur d'un établissement situé dans un cadre bâti existant.

Un appareil élévateur vertical avec gaine fermée et avec porte peut être installé jusqu'à une hauteur de 3,20 m.

Des règles mieux définies:

Avec ce texte, de nouvelles mesures techniques ont été définies en particulier sur la prise en compte d'autres formes de handicap.

C'est la cas en particulier avec le handicap cognitif, visuel ou encore auditif.

Voir l'annexe 1

Attention toutefois, la réglementation de 2005 continue de s'appliquer

Dans le cadre des travaux de restructuration/rénovation ou de réhabilitation, le texte de 2014 s'applique.

Toutefois, dès lors que nous sommes sur une opération de construction neuve, c'est la réglementation de 2005 qui s'applique.

La démarche Ad'AP pour la ville de Caen et le CCAS

DES CRITÈRES À RESPECTER

- Continuité du cheminement des personnes à mobilité réduite

- Des priorités dans le traitement des ERP :
 - Priorité 1 : ERP accessible depuis l'espace public avec enjeux spécifiques importants (fréquentation importante, rayonnement touristique régional voire davantage, service public prioritaire).
 - Priorité 2 : ERP accessible depuis l'espace public, faibles enjeux spécifiques et aucun autre ERP aux fonctions similaires proches (équipement dont l'activité est unique à l'échelle du quartier ou de la commune).
 - Priorité 3 : ERP accessible depuis l'espace public, faibles enjeux spécifiques et un ERP au moins aux fonctions similaires proches (équipements semblables multiples à l'échelle du quartier ou de la commune).
 - Priorité 4 : ERP non accessible depuis l'espace public.
 - Priorité 5 : ERP dont la cessation d'activité est envisagée dans cette période ou dont le devenir est incertain.

- Un budget annuel à respecter

- Juger de l'opportunité des propositions de l'AMO au travers des diagnostics effectués

CALENDRIER DE CONSTITUTION DE L'AD'AP

- Mars 2015 : appel d'offre pour le recrutement d'une AMO.
- Mai 2015 : notification de la mission d'AMO à Quali Consult Service (QCS).
- Mai à juillet 2015 : diagnostic de l'ensemble du patrimoine de la ville de Caen et du CCAS (parallèlement à celui de la Communauté d'Agglomération).

A noter que les diagnostics de bâtiments du second groupe ont été réalisés en interne par la Direction des bâtiments.

- Août 2015 : choix stratégiques et constitution du planning de travaux pour les 9 années à venir (Ville) ou 6 ans (CCAS).
- Le 2 septembre 2015 : constitution de l'Ad'AP et passage dans la commission Administration Générale et Finances et la commission Développement Durable, Espace Public et Patrimoine.
- Dépose de l'Ad'AP en préfecture le 25 septembre 2015.

COUTS ET PLANNING DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ VILLE DE CAEN

1^{er} groupe

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	488 320 Euros HT
Année 2	934 735 Euros HT
Année 3	1 270 900 Euros HT
Période 2 (année 4, 5 et 6)	2 532 515 Euros HT
Période 3 (année 7, 8 et 9)	4 056 020 Euros HT
Total	9 282 490 Euros HT

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1	1	2	8	3	0	0
	Année 2	2	1	1	9	0	0
	Année 3	0	0	2	6	1	0
Période 2		0	4	13	16	0	0
Période 3		4	3	16	10	0	0
	TOTAL :	7	10	40	44	1	0

COUTS ET PLANNING DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ VILLE DE CAEN

2ème groupe

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	219 855 Euros
Année 2	88 650 Euros
Année 3	105 370 Euros
Période 2 (année 4, 5 et 6)	574 255 Euros
Période 3 (année 7, 8 et 9)	1 219 840 Euros
Total	2 207 970 Euros

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1					22	
	Année 2					8	
	Année 3					3	
Période 2					29		
Période 3					40		
	TOTAL :					102	

L'Ad'AP Ville de Caen en résumé

- Adopté au Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
- Déposé en préfecture le 25 septembre 2015.
- Concerne 204 ERP dont :
 - 102 du premier groupe
 - 102 du second groupe
- Durée des travaux sur 9 ans (3 périodes de 3 ans).
- Coût total des travaux : 13 600 000 euros TTC (hors coûts de travaux de désamiantage).

COUTS ET PLANNING DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ CCAS

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	12 000 Euros HT
Année 2	2 820 Euros HT
Année 3	0 Euro HT
Période 2 (année 4, 5 et 6)	123 928 Euros HT
Total	138 740 Euros HT

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1					1	
	Année 2					1	
	Année 3						
Période 2				1			
Période 3							
	TOTAL :				1	2	

L'Ad'AP du CCAS en résumé

- Validé au Conseil d'Administration du 23 septembre 2015.
- Déposé en préfecture le 25 septembre 2015.
- Concerne 3 ERP dont 1 du premier groupe et 2 de second groupe.
- Durée des travaux sur 6 ans.
- Coût total des travaux : 166 500 euros TTC (hors coûts d'étude, de maîtrise d'œuvre ou de travaux de désamiantage).

3°- Les travaux prévus et débutés en 2016

Détail des travaux prévus pour la ville de Caen

VOIR TABLEAUX ANNEXE 2

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ VILLE DE CAEN POUR 2016

1^{er} groupe

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	488 320 Euros HT
Année 2	934 735 Euros HT
Année 3	1 270 900 Euros HT
Période 2 (année 4, 5 et 6)	2 532 515 Euros HT
Période 3 (année 7, 8 et 9)	4 056 020 Euros HT
Total	9 282 490 Euros HT

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					IOP
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	
	Année 1	1	2	8	3	0	0
Période 1	Année 2	2	1	1	9	0	0
	Année 3	0	0	2	6	1	0
Période 2		0	4	13	16	0	0
Période 3		4	3	16	10	0	0
	TOTAL :	7	10	40	44	1	0

COUTS ET PLANNING DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ VILLE DE CAEN

2ème groupe

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	219 855 Euros
Année 2	88 650 Euros
Année 3	105 370 Euros
Période 2 (année 4, 5 et 6)	574 255 Euros
Période 3 (année 7, 8 et 9)	1 219 840 Euros
Total	2 207 970 Euros

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					IOP
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	
Période 1	Année 1					22	
	Année 2					8	
	Année 3					3	
Période 2						29	
Période 3						40	
	TOTAL :					102	

Détail des travaux prévus pour le CCAS

VOIR TABLEAUX ANNEXE 3

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ CCAS POUR 2016

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	12 000 Euros HT
Année 2	2 820 Euros HT
Année 3	0 Euro HT
Période 2 (année 4, 5 et 6)	123 928 Euros HT
Total	138 740 Euros HT

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1					1	
	Année 2					1	
	Année 3						
Période 2				1			
Période 3							
	TOTAL :				1	2	

- Actions de la cellule handicap « voirie - espace public »

- Les feux sonores

En 2015, 8 carrefours ont été rénovés et 1 carrefour a été créé. Cela correspond à l'installation de 65 modules.

Fin 2015, 975 modules équipent 142 carrefours.

Détail:

- 165 modules équipent 24 carrefours du tram (52 au total)
- 810 modules équipent 118 carrefours ville de Caen (147 au total)

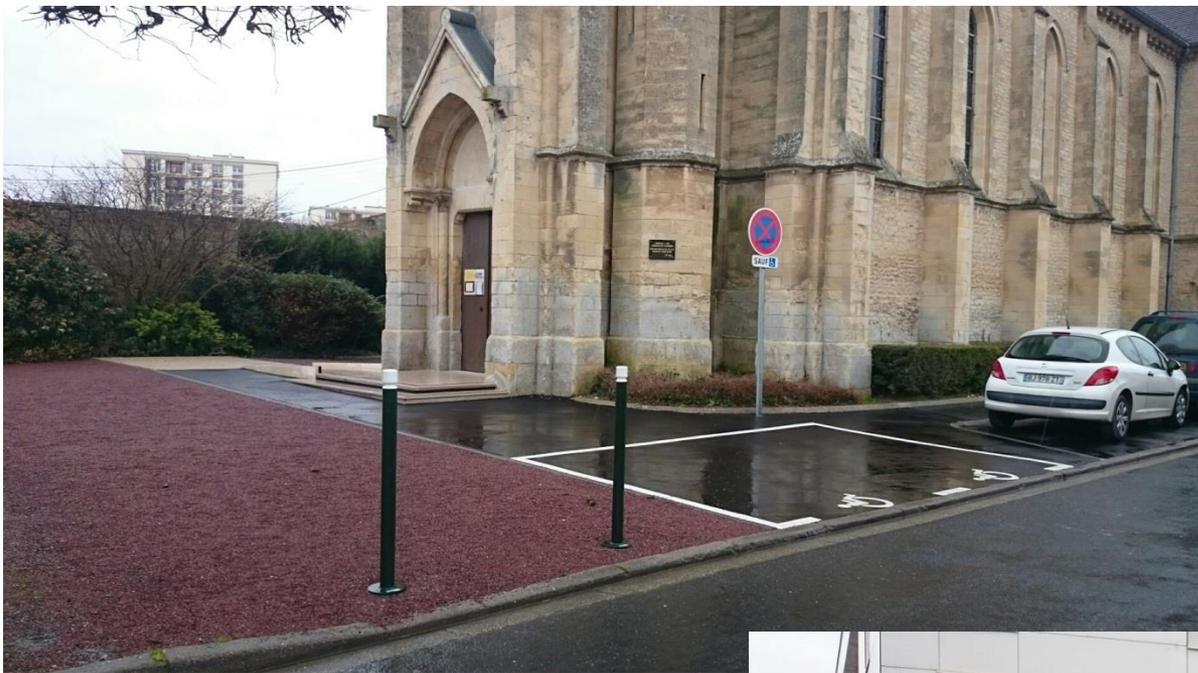
- Les stationnements pour personnes en situation de handicap

En 2015, 25 places de stationnements ont été réalisées.

Au total fin 2015, on recense 557 stationnements réservés sur le territoire de la ville de Caen.

Stationnements Réservés

AMIRAL MOUNTBATTEN avenue	2	devant la crêperie
BOURGOGNE rue de	1	devant n°15
CHARLOTTE CORDAY avenue	1	proximité n°3
CHATEAU D'EAU rue du	1	sur le parking devant n°7
DANIEL HUET rue	1	devant préfecture en plus
DOCTEUR AUVRAY rue	1	devant n°3
FRED SCAMARONI rue	1	proche n°8
FRERES LUMIERE rue des	1	devant n°5
GEOLE rue de	1	devant Beaux Arts
GEORGES GUYNEMER avenue	1	sur parking côté PVQ
JOSEPH PHILIPPON rue	1	à l'entrée de aire piétonne dépose minute
JOSEPH PHILIPPON rue	5	sur parking Caen Expo
JUIFS rue aux	1	à côté école
JULES VERNE rue	1	devant nvlle maison quartier
LEROY boulevard	1	devant n°15
MAURICE FOUQUES place	1	à proximité du n°7
MONTALIVET cours	1	parking Maison du vélo
SAINT GERBOLD rue	1	devant église St Gerbold
VAUBENARD rue	1	n°2 sur parking cab médical
VILLEY DESMESERET rue	1	sur parking devant Alexandrin



Eglise st Gerbold

Rue Villey Desmeserets



Rue Fred Scamaroni



- Mise en accessibilité des cheminements:

Rue de Bayeux :

- Entre la place des Anciennes Boucheries et l'intersection avec la rue Bicoquet, création de 2 passages piétons équipés d'avancées de trottoir pour dégager la visibilité réciproque des piétons et des automobilistes.
- Entre la rue de Bois Robert et la rue Bernard Palissy, création d'un passage piéton devant la boulangerie (n°202), reprise de celui existant pour l'équiper d'avancées de trottoir et le mettre en conformité. Réaménagement de l'espace public au niveau de l'arrêt de bus avec déplacement du passage piéton à l'arrière de bus.

- Au carrefour rue Claude Chappe rue de Bayeux, les passages piétons ont été équipés d'avancées de trottoir, de bandes podotactiles, le mobilier a été déplacé pour libérer le cheminement.

Rue des Rosiers

4 plateaux surélevés ont été aménagés, le revêtement du trottoir côté pair a été refait, les candélabres qui réduisaient la largeur de cheminement ont été déportés sur le trottoir impair.

Bayeux/Chappe





Rue des Rosiers



Boulevard de la Charité

A hauteur du foyer Odette Rabot, un passage piéton a été créé sur le boulevard de la Charité à l'intersection Père Joseph de Wresinski.

Place Maurice Fouque

Dans le cadre de l'aménagement d'une place réservée aux personnes en situation de handicap sur la place Maurice Fouque, le cheminement a été amélioré avec la création de 5 passages piétons.

Boulevard de la Charité



Bilan financier cellule handicap

Voirie espace Public

PROGRAMME HANDICAP 2015	MONTANT TTC
STATIONNEMENTS RESERVES PMR	50 000,00 €
CHEMINEMENT RUE DE BAYEUX (Anciennes Boucheries et Bicoquet)	29 000,00 €
CHEMINEMENT RUE DE BAYEUX / RUE CLAUDE CHAPPE	28 800,00 €
CHEMINEMENT RUE DE BAYEUX (Bois Robert et Palissy)	24 700,00 €
BOULEVARD DE LA CHARITE / RUE PÈRE JOSEPH WRESINSKI	7 000,00 €
CHEMINEMENT RUE DES ROSIERS	109 000,00 €
CHEMINEMENT PLACE MAURICE FOUQUES	13 500,00 €
REPETITEURS PIETONS SONORES	20 500,00 €
ELARGISSEMENT TROTTOIR RUE CLAUDE CHAPPE (devant lycée Jeanne d'Arc et notaires)	14 000,00 €
FOURNITURES	3 500,00 €
TOTAL	300 000,00 €

Les actions parallèles de la direction de la Voirie

- Travaux divers

Des abaissés de bordures de passages piétons ont été faits :

- 80 rue Basse
- aménagements de la rue de la Masse

L'accessibilité de la rue de Lébisey a été améliorée lors des travaux d'aménagement de la bande cyclable.

Amélioration de l'accessibilité sur une partie du boulevard Leroy

Une main courante a été posée sur l'escalier situé allée des Abricotiers.



Bvd Leroy



- Les travaux de la Direction Maitrise d'Ouvrage
 - Rue Claude Bloch, aménagement de l'école de management.
 - Rue Basse et avenue de Tourville, aménagement de l'espace public suite aux projets de construction.
 - Presqu'île, aménagement de l'avenue Pierre Berthelot.
 - PRU GDD, aménagement de la voie verte.

Prévisionnel 2016 de la cellule handicap

Voirie Espace-Public

- Le programme d'action 2016

Amélioration de l'accessibilité :

- le secteur de la rue St Jean
- la rue de la Chapelle
- la rue du Pont Créon
- la rue Paul Gernez
- l'avenue de Rouen
- Boulevard Général Vanier

- Des travaux ponctuels d'aménagements accessibles sont étudiés :
 - rue de Bourgogne
 - rue de la Pigacière
 - rue de l'Oratoire
 - rond point de l'Orne
 - rue du Docteur Thibout de la Fresnaye
 - chemin des Côteaux
 - parking de Gaulle

Merci de votre attention